

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de l'aménagement du territoire  
et de la décentralisation**

---

**Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports**

**Arrêté du 16 janvier 2025**

**mettant fin à l'agrément de deux psychologues dans le cadre de la certification des conducteurs de trains et des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de train**

NOR : ATDT2501087A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports en date du 16 janvier 2025, sont abrogés à compter de la publication du présent arrêté :

- l'arrêté du 27 juin 2024 portant agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains à madame Agonita Shala,
- l'arrêté du 19 décembre 2023 portant renouvellement de l'agrément d'un psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite des trains à monsieur Yoann Cardot.